

République française  
Département du Bas-Rhin



## PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 8 MARS 2022 À 10 HEURES STRASBOURG – CENTRE ADMINISTRATIF – SALLE DES CONSEILS et en visioconférence

Convocation du 1<sup>er</sup> mars 2022

Membres en exercices : 30 titulaires	Membres présents : 21 titulaires
30 suppléants	5 suppléants

### **Membres présents :**

*\* en visio-conférence*

#### **Communauté de communes du Kochersberg :**

**Titulaires :** Alain GROSSKOST, Claudine HUCKERT, Alain NORTH, Justin VOGEL

**Suppléants :** Jean-Charles LAMBERT

#### **Communauté de communes du Pays de la Zorn :**

**Titulaires :** Bernard FREUND, Xavier ULRICH

#### **Communauté de communes du Canton d'Erstein :**

**Titulaires :** Michel ANDREU SANCHEZ, Marie-Berthe KERN, Eddy MULLER, Stéphane SCHAAL\*, Denis SCHULTZ

**Suppléants :** Jean-Pierre ISSENHUTH, Bernard SCHNEIDERLIN\*

#### **Eurométropole de Strasbourg :**

**Titulaires :** Jacques BAUR, Vincent DEBES, Pia IMBS, Anne-Marie JEAN\*, Alain JUND, Michèle KANNENGIESER, René SCHAAL\*, Thierry SCHAAL\*, Françoise SCHAETZEL, Doris TERNOY\*

**Suppléants :** Camille BADER\*, Michèle LECKLER\*

### **Membres absents excusés :**

#### **Communauté de communes du Kochersberg :**

**Suppléant :** Alain HABER, Raymond ZILLIOX

#### **Communauté de communes du Pays de la Zorn :**

**Titulaire :** Mireille GOEHRY

**Suppléants :** Daniel LENGENFELDER

#### **Communauté de communes du Canton d'Erstein :**

**Titulaires :** Julien KOEGLER, Fernand WILLMANN

**Suppléants :** Nicolas NIEDERGANG, Jacky WOLFARTH

#### **Eurométropole de Strasbourg :**

**Titulaires :** Jeanne BARSEGHIAN (qui a donné procuration à Pia IMBS), Danielle DAMBACH, Marc HOFFSESS, Anne-Pernelle RICHARDOT

**Suppléants :** Suzanne BROLLY, Jean WERLEN

### **Membres titulaires absents :**

**Communauté de communes du Canton d'Erstein :** Jean-Jacques BREITEL

**Eurométropole de Strasbourg :** Claude FROEHLI

**Assistaient :** Ève ZIMMERMANN, directrice/syndicat mixte pour le SCOTERS ; Jessy MUCKENSTURM, chargée de mission/ syndicat mixte pour le SCOTERS, Anne-Marie SCHLONSOK, responsable de gestion administrative

et comptable /syndicat mixte pour le SCOTERS ; Pierre-Olivier PECCOZ, chargé d'étude principal en planification/ADEUS ; David Lestoux, directeur Lestoux & Associés

**Ordre du jour :**

1. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 9 décembre 2021
2. Compte de gestion 2021
3. Compte administratif 2021
4. Budget supplémentaire 2022
5. Motion relative à la prise en compte du droit local (droit des agents aux deux jours fériés locaux supplémentaires) dans le cadre du calcul de la durée annuelle du travail
6. Retour sur les avis rendus par le Bureau en matière d'urbanisme
7. DAACL (Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique) : quel scénario de développement commercial ?  
*Par David Lestoux (cabinet Lestoux et associés)*
8. Révision du SCOTERS : état d'avancement et suite de la démarche
9. Travaux engagés par la Conférence des SCoT Grand Est, en vue de contribuer à l'évolution du SRADDET
10. Divers

Conformément à l'article L.2541-6 du Code général des collectivités, sur proposition de la présidente, le comité syndical, à l'unanimité, désigne Ève ZIMMERMANN secrétaire de séance.

### **1. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 9 décembre 2021**

Le procès-verbal du comité syndical du 9 décembre 2021 a été adressé à tous les membres le 16 décembre 2021. Il est soumis à l'approbation.

*Le Comité syndical  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité*

Approuve le procès-verbal du comité syndical du 9 décembre 2021.

### **2. Compte de gestion 2021**

Le compte de gestion, qui suit la clôture de l'exercice 2021, a été produit par le comptable le 16 février 2022 pour être présenté à l'assemblée délibérante qui arrête les comptes. Les chiffres concordent avec ceux du compte administratif. Le comité syndical doit délibérer sur l'approbation de ce compte de gestion.

Vu les comptes présentés par le Trésorier du syndicat mixte, ses recettes et dépenses du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021,

Vu les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2021,

Statuant sur les opérations de l'exercice 2021, sauf le règlement et l'apurement par le juge des comptes, déclare que le compte de gestion n'appelle aucune observation ni réserve.

Constatant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif de la Présidente et les écritures du compte de gestion du receveur des finances,

*Le Comité syndical  
après en avoir délibéré  
à l'unanimité*

*Adopte le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2021 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.*

### **3. Compte administratif 2021**

Le Comité syndical doit délibérer avant le 30 juin 2022 sur l'approbation du compte administratif 2021.

Celui-ci fait apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement	excédent	+	4 380,65 €
Section d'investissement	déficit	-	34 768,84 €

Ces résultats correspondent à ceux du compte de gestion du comptable du syndicat mixte pour le SCOTERS.

Après avoir entendu le rapport de la Présidente qui sort de la salle au moment du vote,

Considérant que M. Justin VOGEL, vice-président, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

*Le Comité syndical  
après en avoir délibéré  
à l'unanimité*

Vu le compte de gestion présenté par le Trésorier du syndicat mixte,

APPROUVE le compte administratif du syndicat mixte pour le Schéma de cohérence territoriale de la région de Strasbourg pour l'exercice 2021 tel que figurant au document joint en annexe et dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

**Section de fonctionnement – Dépenses**

**Chapitres**

011 Charges à caractère général	57 389,76 €
012 Charges de personnel et frais assimilés	168 288,40 €
65 Autres charges de gestion courante	79 439,27 €
67 Titres annulés (sur exercices antérieurs)	
68 Dotations aux amortissements	41 545,06 €
<b>TOTAL</b>	<b>346 662,49 €</b>

**Section de fonctionnement – Recettes**

**Chapitres**

74 Dotations, subventions et participations	347 399,00 €
75 Autres produits de gestion courante	3 012,13 €
77 Produits exceptionnels	632,01 €
<b>TOTAL</b>	<b>351 043,14 €</b>

Résultat	<b>+ 4 380,65 €</b>
Résultat reporté	<u>+ 386 380,18 €</u>
<b>Résultat de fonctionnement cumulé</b>	<b>+ 390 760,83 €</b>

**Section d'investissement – Dépenses**

**Chapitres**

<b>20 Immobilisations incorporelles</b>	<b>76 710,62 €</b>
<b>21 Immobilisations corporelles</b>	<b>0 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>76 710,62 €</b>

**Section d'investissement – Recettes**

**Chapitres**

10 Dotations, fonds divers et réserves	396,72 €
28 Amortissements des immobilisations	41 545,06 €
<b>TOTAL</b>	<b>41 941,78 €</b>

Résultat	<b>- 34 768,84 €</b>
Résultat reporté	<u>+ 100 346,92 €</u>
<b>Résultat d'investissement cumulé</b>	<b>+ 65 578,08 €</b>

#### 4. Budget supplémentaire 2022

Le budget supplémentaire 2022 se présente comme le report du compte administratif 2021 sur le budget 2022 du syndicat mixte pour le SCOTERS.

Le compte administratif 2021 fait apparaître les résultats cumulés suivants :

Section de fonctionnement	excédent	+ 390 760,83 €
Section d'investissement	excédent	+ 65 578,08 €

Le BS 2022 permettra notamment d'abonder en fonctionnement notamment les lignes suivantes :

- « études et recherches » : finalisation du DAACL (Document d'Aménagement Artisanal Commercial et Logistique) – *mission en cours*
- « bâtiment » : évolution des installations électrique du syndicat mixte et du serveur, installation d'un système de visio-conférence (acquisitions, mises à jour ou renouvellement). Le montant est estimé à environ 15 000 € (à préciser par devis)
- « réceptions et imprimés » : dans le cadre des travaux de révision
- « autre personnel » : mise à disposition de personnel (temporaire)

Conformément à la délégation du comité syndical approuvée en septembre 2020, la Présidente pourra engager ces dépenses et signer tout contrat correspondant, dès lors qu'ils sont inscrits au budget.

*Le Comité syndical  
sur proposition de la Présidente  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité*

*Arrête, par chapitre, le budget supplémentaire pour l'exercice 2022 du syndicat mixte aux sommes suivantes :*

**En section de fonctionnement pour un montant de 390 760,83 € :**

Dépenses par chapitre

011 Charges à caractère général	325 760,83 €
012 charges de personnel	50 000,00 €
65 Autres charges de gestion courante	15 000,00 €

Recettes par chapitre

002 Excédent de fonctionnement reporté	390 760,83 €
----------------------------------------	--------------

**En section d'investissement pour un montant de 65 578,08 € :**

Dépenses par chapitre

20 Immobilisations incorporelles	65 578,08 €
----------------------------------	-------------

Recettes par chapitre

001 Excédent d'investissement	65 578,08 €
-------------------------------	-------------

#### 5. Motion relative à la prise en compte du droit local (droit des agents aux deux jours fériés locaux supplémentaires) dans le cadre du calcul de la durée annuelle du travail

*Le Comité syndical  
décide d'adopter la motion suivante  
à l'unanimité*

Le droit local alsacien-mosellan prévoit expressément le chômage de l'ensemble des jours fériés et garantit aux travailleurs deux jours fériés supplémentaires, le Vendredi Saint et la Saint-Etienne.

La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique n'a pas mis fin à cette réglementation. Elle n'a pas même évoqué le cas de l'Alsace-Moselle. Dans sa circulaire en date du 21 décembre 2021, Mme la Préfète du Bas-Rhin a pourtant indiqué que les collectivités et établissements publics devaient « prendre des délibérations fixant le temps de travail à 1607 heures ». Elle s'appuyait sur une réponse ministérielle du 5 août 2021 qui, sans motiver, affirmait que « la base d'annualisation de la durée du travail reste fixée à 1607 heures indépendamment du nombre de jours chômés fixé dans ces départements »

Une telle position ne tient pas compte de l'existence des deux jours fériés supplémentaires ni de leur caractère chômé.

Pour obtenir le volume d'heures de 1607 heures, le calcul tient compte, à l'échelon national donc hors prise en compte du droit local, de 8 jours fériés en moyenne. Le nombre de jours fériés à partir duquel est calculée cette moyenne est de 11 jours. Or, le droit local impose que la moyenne des jours fériés tombant sur un jour travaillé soit calculée à partir de 13 jours, avec pour conséquence un résultat différent. La moyenne serait plus élevée et le nombre d'heures à effectuer sur l'année serait nécessairement réduit.

Demander aux agents d'Alsace-Moselle d'effectuer le même nombre d'heures de travail que dans les autres départements revient à leur faire récupérer les heures correspondant aux deux jours fériés supplémentaires.

**« Nous, comité syndical du SCOTERS demandons à ce qu'il soit tenu compte du droit local en Alsace-Moselle et que soit respecté, dans le cadre du calcul de la durée annuelle du travail, le droit de nos agents aux deux jours fériés locaux supplémentaires. Nous demandons à ce que la durée annuelle de travail de nos agents soit fixée à 1 593 heures ».**

## **6. Retour sur les avis rendus par le Bureau en matière d'urbanisme**

Les extraits correspondants sont consultables sur le site internet du syndicat mixte : <https://www.scoters.org/territoire-organisation/les-instances-politiques-et-decisions/>

### **Bureau du 2 décembre 2021**

21.2021 PA zone d'activités à Wingersheim-les-quatre-Bans (Mittelhausen)

### **Bureau du 28 février 2022**

1.2022 Modification n°1 du PLUi de la Zorn  
 2.2022 Modification n°1 du PLUi de Kochersberg – compléments  
 3.2022 Permis d'aménager à Ostwald – quartier du Krittweg  
 4.2022 Permis d'aménager à Eschau – secteur Liberté  
 5.2022 Permis d'aménager à Pflugriesheim – rue de la montée

## **7. DAACL (Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique) : quel scénario de développement commercial ?**

*Par David Lestoux (cabinet Lestoux et associés)*

La phase 2 – analyse prospective et priorité stratégique du DAACL est en cours.

Cf. support de présentation annexé au présent procès-verbal.

Après un rappel des différents enjeux identifiés à l'issue de la phase 1 et de l'objectif du DAACL, David Lestoux présente l'analyse des flux de consommation selon les chiffres CCI de 2019 et par grandes catégories de commerces :

- Alimentaire : perte de parts de marché des hypermarchés ; très faible évasion commerciale à l'échelle du SCOTERS, mais un besoin de rééquilibrage interne notamment sur la partie nord du territoire (CC Kochersberg et Pays de la Zorn) ;
- Une forte accélération du commerce digital au détriment du commerce physique dans de nombreux domaines hors alimentaire (40 à 50% de l'équipement de la personne) : enjeux logistiques
- Un marché en équilibre, avec une faible surdensité (alimentaire) ; un risque de suroffre et de vacance d'ici 2035 : enjeux avant tout d'ordre qualitatifs

David Lestoux donne par ailleurs une définition de ce qui fait centralité : des centres villes, centres bourgs ou pôles des quartiers combinant une mixité des quatre fonctions - habitat, services, économie, identité.

Il rappelle également le contexte d'hypermobilité particulier sur le territoire du SCOTERS.

4 scénarii d'implantation préférentielle du commerce, préparés en COPIL DAACL du 1<sup>er</sup> février 2022, sont ensuite présentés et discutés.

Le scénario 4 imaginant un développement commercial sur les axes de flux correspond au scénario au fil de l'eau.

Les élus confirment le scénario 3, identifié comme prioritaire par le Copil : **un scénario (re)centré sur les centralités (maillage de centralités), tout en appuyant les enjeux d'accessibilité, donc de mobilité.**

#### Échange/Débat :

*Pia IMBS* souligne la qualité des éléments proposés et confirme l'intérêt du scénario 3 ainsi que les enjeux sur la logistique.

*Bernard FREUND* : quel risque d'impact des crises actuelles et quelle anticipation prévoir ?

*Réponse de David Lestoux* : probablement peu d'impact sur la répartition des activités commerciales, mais un **enjeu sur les flux** (de personnes et de marchandises) lié à la hausse du coût des carburants.

*Françoise SCHAEZEL* : intérêt de miser sur les mobilités douces et le transport collectif dans les années à venir, avec un enjeu de localiser l'offre commerciale à proximité des pôles d'échanges multimodaux.

*Réponse de David Lestoux* : les **pôles d'échanges** sont actuellement considérés comme des espaces de flux, localisés en dehors des centralités. Ils ont plutôt **vocation à accueillir des services** et moins du commerce.

*Jean Charles LAMBERT* : imaginer un scénario supplémentaire « smart », axé sur une répartition dans la proximité, s'appuyant notamment sur les circuits courts.

*Réponse de David Lestoux* : **un scénario mixte peut lier des centralités et un maillage de lieux de services par exemple autour des pôles d'échanges multimodaux.** Cependant, la dispersion est un risque pour le bon fonctionnement du commerce car elle ne permet pas d'effet de masse. Les marchés peuvent être un exemple d'agilité.

*Alain JUND* :

- au regard du contexte climatique, énergétique et de crise des matières premières, le travail porte sur la relocalisation des activités et du commerce, avec la recherche d'une forme d'autonomie (alimentaire, énergétique) grâce à la proximité. **L'organisation du territoire du SCOTERS et l'évolution de la mobilité constituent une opportunité.**
- on s'oriente vers une probable évaporation (disparition) de certains commerces avec la digitalisation.

*Réponse de David Lestoux* : La tendance nationale actuelle estime une perte de l'ordre de 15% du parc commercial (25 millions de m<sup>2</sup> de commerces en trop en France). À l'avenir, le motif « commerce » ne générera plus de flux à lui seul. **Une connexion doit être faite avec l'offre d'habitat, d'emplois, de services publics, dans une logique d'armature (rôle du SCOT) et de villes des courtes distances. L'armature commerciale ne se suffit plus à elle-même.**

Denis SCHULTZ :

- le développement du digital induit un impact logistique.
- le scénario 3 est plaisant mais il demande des efforts et des moyens

*Réponse de David Lestoux* : nos choix auront un **impact sur l'usage du foncier et la gestion de probables friches commerciales, à recycler vers d'autres fonctions** (logistique, habitat, etc.). Miser sur les centralités et les axes de flux n'apporte pas de sens. **Le travail sur les centralités va demander une politique de renouvellement urbain (la loi nous y mène avec le ZAN).**

Anne-Marie JEAN : quels outils développer pour accompagner ces reconversions en périphérie ?

Marie-Berthe KERN : l'évolution du télétravail est à prendre en considération en matière de consommation.

*Réponse de David Lestoux* : les données démontrent que **le télétravail pousse à consommer via le digital** et tend à se développer sous forme de hub (lieux tertiaires hybrides) pour ne pas être isolé. À noter que seuls 20% des emplois sont télétravaillables.

Jean-Pierre ISSENHUTH :

- Le territoire du SCOTERS présente des situations et pratiques contrastées avec des comportements différents hors EMS qui ne permettent pas d'écarter l'usage de la voiture.
- Le commerce cherche avant tout à développer son chiffre d'affaires et a besoin pour cela d'être accessible

*Réponse de David Lestoux* : les équipements de santé généreront du flux demain. Au niveau national, on note une tendance à la transformation de galeries commerciales en galeries médicales. **La localisation des équipements médicaux sera structurante à l'avenir et à traiter dans le SCOT.**

## **8. Révision du SCOTERS : état d'avancement et suite de la démarche**

Justin Vogel présente les récents travaux menés par le groupe de travail « économie » (réunion du 10 janvier) dans le cadre de la révision.

Synthèse du groupe de travail « économie » : *comment répondre aux besoins, et où ? ; au regard du ZAN*

- Recensement de secteurs économiques et d'activités (à partir de cartographies) : ceux qui ne font plus sens et ceux qui sont réaffirmés
- Tirer profit de l'opportunité que représentent les nouveaux axes de transports, pour les projets à venir
- Mieux répartir l'emploi sur le territoire et déconcentrer l'offre pour réduire les flux
- Réduire la taille des petites zones de desserrement autorisées dans les communes (à environ 1ha)
- Permettre la mixité de certaines zones (artisanales) et travailler le potentiel de reconversion des espaces en friches
- Permettre et encadrer les développements sur site des activités
- Travail avec le groupe mobilité sur l'impact de la ZFE
- Décliner les enjeux en besoins fonciers

*Cf. support de présentation annexé au présent procès-verbal.*

Les prochains groupes de travail, préparés par les services du syndicat mixte et de l'ADEUS et lien avec les pilotes respectifs, sont les suivants :

- Groupe mobilité, le 16 mars.
- Groupe Habitat le 17 mars à 14h, sur la question de la « qualité »

D'autres échanges seront programmés au cours du printemps.

### **Échange/Débat :**

*Pia IMBS* souligne l'importance de la répartition des activités, à croiser avec le foncier disponible, tous secteurs confondus.

*Michèle KANNENGIESER : la couture avec les territoires est nécessaire pour assurer la cohérence entre les projets des uns et des autres, qui impactent le territoire du SCOTERS.*

*Réponse de Pia IMBS : un échange InterSCoT est à prévoir, au-delà de rencontres ciblées par projets.*

### **9. Travaux engagés par la Conférence des SCoT Grand Est, en vue de contribuer à l'évolution du SRADDET**

Eve ZIMMERMANN présente la méthode de travail de la Conférence des SCoT Grand Est, ainsi que les premières propositions qui seront transmises début avril à la Région Grand Est.

Des réflexions complémentaires vont se poursuivre pour préciser une proposition de territorialisation.

*Cf. support de présentation annexé au présent procès-verbal.*

### **10. Divers**

Echange autour de la ZFE et de l'impact au sud de l'EMS sur le territoire du canton d'Erstein.

*Denis SCHULTZ : la CC du Canton d'Erstein a voté contre le projet de ZFE, celui-ci entraînant un report de trafic sur les routes secondaires et la traversée de villages, du fait du classement de la RD83 dans le périmètre de la ZFE. L'accès au COS depuis le Canton d'Erstein n'est à ce stade pas possible (obligation de passer par la RD83). Le SCoT doit pouvoir servir de cadre de discussion entre les territoires membres sur ce sujet.*

*Réponse de Pia IMBS : La ZFE est une obligation pour l'Eurométropole de Strasbourg. Sa mise en place a fait l'objet de nombreuses concertations en amont. La ZFE ne doit pas freiner l'activité économique. Des dérogations existent. La ZFE se met en place de façon progressive et sera évaluée régulièrement par un comité de suivi.*

*Thierry SCHAAL : La RD83, qui traverse les communes de Fegersheim et Benfeld notamment, a été intégrée dans le périmètre de la ZFE dans l'objectif de protéger les populations exposées à la pollution.*

**Proposition de la Présidente** de mettre les élus du canton d'Erstein en contact avec Anne-Marie JEAN qui pilote les échanges sur l'impact économique de la ZFE.

Un échange est prévu également en groupe de travail mobilité de la révision du SCOTERS.

Le sujet de la logistique sera traité dans le cadre du DAACL.

**Certifié exécutoire compte tenu de :**  
**La transmission à la Préfecture le 16/03/2022**  
**La publication le 16/03/2022**  
**Strasbourg, le 15/03/2022**



**La Présidente**  
**Pia IMBS**

**Membres présents :***\* en visio-conférence***Communauté de communes du Kochersberg :****Titulaires :** Alain GROSSKOST, Claudine HUCKERT, Alain NORTH, Justin VOGEL**Suppléants :** Jean-Charles LAMBERT**Communauté de communes du Pays de la Zorn :****Titulaires :** Bernard FREUND, Xavier ULRICH**Communauté de communes du Canton d'Erstein :****Titulaires :** Michel ANDREU SANCHEZ, Marie-Berthe KERN, Eddy MULLER, Stéphane SCHAAL\*, Denis SCHULTZ**Suppléants :** Jean-Pierre ISSENHUTH, Bernard SCHNEIDERLIN\***Eurométropole de Strasbourg :****Titulaires :** Jacques BAUR, Vincent DEBES, Pia IMBS, Anne-Marie JEAN\*, Alain JUND, Michèle KANNENGIESER, René SCHAAL\*, Thierry SCHAAL\*, Françoise SCHAETZEL, Doris TERNOY\***Suppléants :** Camille BADER\*, Michèle LECKLER\***Membres absents excusés :****Communauté de communes du Kochersberg :****Suppléant :** Alain HABER, Raymond ZILLIOX**Communauté de communes du Pays de la Zorn :****Titulaire :** Mireille GOEHRY**Suppléants :** Daniel LENGENFELDER**Communauté de communes du Canton d'Erstein :****Titulaires :** Julien KOEGLER, Fernand WILLMANN**Suppléants :** Nicolas NIEDERGAN, Jacky WOLFARTH**Eurométropole de Strasbourg :****Titulaires :** Jeanne BARSEGHIAN (qui a donné procuration à Pia IMBS), Danielle DAMBACH, Marc HOFFSESS, Anne-Pernelle RICHARDOT**Suppléants :** Suzanne BROLLY, Jean WERLEN**Membres titulaires absents :****Communauté de communes du Canton d'Erstein :** Jean-Jacques BREITEL**Eurométropole de Strasbourg :** Claude FROEHLI**Ordre du jour :**

1. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 9 décembre 2021
2. Compte de gestion 2021
3. Compte administratif 2021
4. Budget supplémentaire 2022
5. Motion relative à la prise en compte du droit local (droit des agents aux deux jours fériés locaux supplémentaires) dans le cadre du calcul de la durée annuelle du travail
6. Retour sur les avis rendus par le Bureau en matière d'urbanisme
7. DAACL (Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique) : quel scénario de développement commercial ?  
*Par David Lestoux (cabinet Lestoux et associés)*
8. Révision du SCOTERS : état d'avancement et suite de la démarche
9. Travaux engagés par la Conférence des SCoT Grand Est, en vue de contribuer à l'évolution du SRADDET
10. Divers